

lettre signée d'un nom très-honorablement connu sur la place de Paris.

Voici, sinon la lettre, du moins le sens de cette consolante épître :

« Paris, 8 décembre 1860.

» Monsieur,

Je vous connais, et sans avoir été positivement criminel, j'ai commis à votre égard une bien mauvaise action. Il y a trente ans bientôt de cela, j'étais dans le commerce; j'habitais près de vous, et je me voyais sur le point de déposer mon bilan.

Placé derrière vous sur la place des Terreaux, au milieu de la foule où vous étiez confondu, je vis tomber de votre poche un portefeuille dont je m'emparai. Ce portefeuille contenait 10,000 fr.; je ne vous le rendit pas. A l'aide de cette somme, je relevai mes affaires, qui, depuis ce moment-là, ont toujours été en progressant.

J'appris plus tard vos malheurs, votre faillite; je voulais vous rendre cette somme, une fausse honte me retint. Aujourd'hui riche, mais vieux et infirme, sur le point de paraître devant Dieu, et par les soins de l'honorable abbé C..., qui se charge de transmettre les fonds à un commissionnaire de ses amis, je vous adresse une traite de 60,000 fr., comme capital et intérêts de la somme que je vous dois et comme réparation des dommages que je vous ai causés.

De plus, et par testament déposé chez mon notaire, 30,000 fr. vous seront comptés à vous ou à vos enfants après ma mort, et une autre somme de 50,000 fr. sera déposée par mes héritiers pour aider aux commerçants déclarés en faillite à se relever à la suite d'un malheur souvent trop immérité.

» Veuillez, monsieur, me pardonner et me croire votre bon, repentant et sincère ami.

» Hyacinthe G... »

Voici une restitution qui, bien que tardive, fait honneur à son auteur, en même temps qu'elle rend le bonheur et la tranquillité à la famille entière d'un de nos honorables concitoyens accablé par l'âge et les infirmités.

Un accident douloureux et qui a ému tout un quartier populaire de notre ville, dit le *Nouveliste de Rouen*, est arrivé hier, à deux heures après midi, dans la rue des Iroquois. Aebé, ouvrier couvreur, âgé de trente ans, travaillait à la toiture d'une maison située dans cette rue. Il venait d'achever son travail, monté sur un échafaudage placé en dehors du toit et qui surplombait sur la cour, il se redressa et se pencha légèrement en arrière pour mieux juger de l'effet de son ouvrage. C'est alors qu'il perdit l'équilibre et tomba dans la cour la tête la première. La mort a été instantanée. Il avait le crâne brisé et un flot de sang coulait dans le ruisseau. Au moment où l'on se disposait à enlever le cadavre et à le placer dans une voiture pour le reporter à Canteleu, où demeurait ce malheureux ouvrier, sa jeune femme arrivait. Bientôt les quatre enfants de la victime vinrent joindre leurs sanglots à ceux de leur mère, et ce n'est pas sans une vive émotion que des personnes témoins de cette scène de douleur arrachèrent la mère et les enfants au spectacle navrant qui les attendait.

— On lit dans le *Nouveliste de Rouen* :

M. Labarbe, membre du conseil général, vient de donner, à l'occasion du mariage de son fils, à chacune des communes du canton de Fontaine-le-Dun, une somme de 100 fr. pour être distribuée aux pauvres.

— Vendredi, à sept heures et demie du matin, a eu lieu, sur la place du Champ-de-Foire, à Moulins, l'exécution capitale du nommé Delombre, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de l'Allier, pour empoisonnement sur la personne de sa femme. Delombre, accompagné de M. l'abbé Giron, aumônier de la prison, qui n'a pas cessé, jusqu'au dernier moment, de lui prodiguer les consolations de la religion, était dans un état complet de prostration. Il a fallu le descendre du tombereau et le porter sur la fatale machine. La foule, toujours avide de ces sortes d'émotions, s'était portée en grand nombre à ce triste spectacle, surtout les femmes et les enfants.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

La clôture de la souscription aux 250,000 obligations de l'Empire ottoman est fixée au **JEUDI 27 DÉCEMBRE**.

Ces obligations sont de 500 francs chacune, Remboursables à 500 francs, Emises à 312 francs 50 centimes, Rapportant un intérêt de 30 francs par an, soit 9 1/2 pour 100.

Par contrat du 29 octobre 1860, passé entre le gouvernement ottoman et MM J. Mirès et C^{ie}, ratifié par firman (ou décret) de S. M. I. le Sultan, l'emprunt a été effectué.

Garanties.

« Par firman de S. M. I. le Sultan, les revenus affermés donnés en garantie et spécifiés dans l'article 9 du contrat, ont été confirmés. » Ces revenus, affectés au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt, s'élevaient en piastres ottomanes à 441,081,543 » Ou, en livres sterling 1,282,560 » Ou, en francs 32,064,000 La somme nécessaire pour solder les annuités dues pour les intérêts et l'amortissement ne s'élevant qu'à 27,360,000 francs, l'excédant sera versé au ministère des finances de l'Empire ottoman (art. 11).

Commission de l'emprunt.

Aux termes de l'article 12 du contrat, les contractants de l'emprunt ont le droit de se faire représenter auprès du gouvernement, et, en outre, peuvent recevoir directement des mains des garans des fermiers, les versements successifs des revenus affermés, spécialement affectés au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt.

Pour l'exécution de cette disposition, le gouvernement de Sa Majesté Impériale a autorisé la constitution d'une commission spéciale de douze membres résidant à Constantinople, à Paris et à Londres.

Remboursement du capital.

Ces obligations sont remboursables à 500 fr., en trente-six années, par tirages semestriels, qui se feront à Paris. Le 1^{er} tirage aura lieu au mois de juin 1861, et le remboursement à 500 francs des obligations sorties sera effectué à partir du 1^{er} juillet 1861 avec le paiement des intérêts.

Paiement des intérêts.

Ces obligations, de 500 francs chacune, rapportent 30 francs d'intérêt par an, jouissance du 1^{er} janvier 1861, payables le 1^{er} juillet et 1^{er} janvier, à Paris et à Londres.

Attributions d'obligations.

Par suite de traités faits, il a été attribué : Aux banquiers de Constantinople, représentés, à Paris, par MM. G. Couturier et C^{ie} et A. Ros-

tand, ce dernier agissant pour MM. G. Haav et C^{ie}, 100,000 obligations.

A. MM. Arlaud, G. Court et C^{ie}, à leur nom et aux noms de leurs mandans de Constantinople 80,000 obligations.

Aux actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer 25,000 obligations.

Il a été réservé en outre pour une souscription publique 250,000 obligations.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Ces obligations sont émises à 312 fr. 50 cent. Elles sont payables comme suit :

62 fr. 50^c en souscrivant ; 50 fr. » dans les dix jours de la publication de la répartition ;

50 fr. » du 20 au 30 janvier ;

50 fr. » du 18 au 28 février ;

50 fr. » du 20 au 31 mars ;

50 fr. » du 20 au 30 avril.

312 fr. 50^c ensemble.

Les souscripteurs qui verseront en souscrivant le montant intégral des obligations jouiront d'une bonification de 5 francs, dont il leur sera tenu compte après la répartition.

La souscription est ouverte :

À Paris, chez MM. J. Mirès et C^{ie}, rue Richelieu, 99 ;

À Londres, à la Banque de Turquie ;

À Bruxelles, chez MM. Tiberghien, Delloye et C^{ie} ;

À Amsterdam, chez MM. Alstorphins et Von Hemert ;

À Hambourg, chez MM. J. Berenberg, Gossler et C^{ie}.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, les versements pourront être faits au crédit de MM. J. Mirès et C^{ie}.

La clôture de la souscription étant fixée au 27 décembre, les actionnaires de la Caisse générale des chemins de fer devront, dans le même délai, user de la faculté qui leur est réservée (6932. — 2991.)

ANNONCES

A CÉDER DE SUITE

le bail d'une maison située rue de l'Époule, occupée présentement par M. L. Dufermont. (Prix du loyer, 375 francs.) (2293)

RESTAURATION DE TABLEAUX AU PASTEL ET A L'HUILE

Rue Saint-Antoine, 48, à Roubaix. (2294)

Tissage mécanique.

On demande un CONTRE-MAÎTRE connaissant parfaitement les métiers à deux et à six boîtes.

S'adresser à M. Richard Desrousseaux, Grand Chemin, 86, à Roubaix. (2292)

On demande

UN JEUNE HOMME intelligent, capable de diriger un ouvrier.

Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements.

Réponse par lettre au bureau de ce journal sous le numéro 2270. (2270)

On demande

UN EMPLOYÉ connaissant parfaitement la fabrication des articles Jacquart et à la marche. S'adresser rue du Grand-Chemin, 24. (2269)

On demande

Rue du Grand-Chemin, n° 20, une FILLE bien au courant d'un ouvrier et sachant servir les ouvriers. (2279)

Commanditaire.

Un fabricant parfaitement au courant de tous les genres de tissus, voulant augmenter son commerce, désire trouver un commanditaire. S'adresser par réponse cachetée au bureau de ce journal. (2249)

Demande d'emploi.

Un JEUNE HOMME, connaissant parfaitement la besogne d'un ouvrier, désire trouver un emploi en ville.

Réponse au bureau de ce journal sous le numéro 2172 bis.

Demande d'emploi.

Un jeune homme de bonne famille, parfaitement instruit, connaissant les montages, rentrages, et généralement tout ce qui a rapport au tissage, demande à être employé dans un ouvrier. Il se contenterait d'abord de modestes appointements. Réponse cachetée au bureau de ce journal, sous les lettres V. C.

Demande d'emploi.

Un jeune homme de Roubaix, connaissant parfaitement la fabrication des tissus, actuellement employé pour les échantillons et ayant toutes les capacités nécessaires, demande une place de contre-maître.

Réponse cachetée au bureau du journal, sous le n° 2282. (2282)

Demande d'emploi.

Un homme actif, de bonne tenue, possédant une belle écriture, ayant quelques notions de la filature de laine, demande un emploi.

Il pourrait, au besoin, faire la place ou se charger d'un magasin quelconque.

S'adresser chez MM. Gaspain frères, filateurs, rue de Nouveaux. (2152)

Demande d'emploi.

Un jeune homme très au courant de la tenue des livres, demande un emploi de COMPTABLE dans une filature ou chez un fabricant de cette ville.

S'adresser au concierge du Cercle du Commerce, Grand-Place, Roubaix. (2236)

Demande d'emploi.

Un jeune homme, sous-officier dans l'armée belge, désire trouver un emploi de comptable dans une maison de commerce de Roubaix. Il se contenterait de modestes appointements.

S'adresser au bureau de ce journal.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.

Direction de M. J. Couvreur.

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

LE JUIF-ERRANT

Drame en QUINZE tableaux.

Ouverture des bureaux à 5 heures.

On commencera à 6 heures 1/4.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU DÉPÔT DE DRAPS

MAISON A. CAZY ET C^{ie}

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

ETOFFES NOUVELLES POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES ET GILETS.

En visitant les magasins de la maison A. CAZY et C^{ie}, le public pourra se convaincre que ce n'est pas en vain qu'elle fait appel à toutes les personnes qui désirent se faire habiller convenablement et à des prix qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE. Les marchandises, arrivant directement de fabrique, avec les prix marqués en chiffres connus, sont livrées de première main aux consommateurs, avec un minime bénéfice, et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs, bénéfice de détaillants, etc.; ce qui fait une différence réelle de QUARANTE POUR CENT AU PROFIT DES CONSOMMATEURS. — La vogue et la confiance que notre maison s'est acquises a souvent donné lieu à l'imitation de nos enseignes et circulaires en copiant nos prix, afin de faire supposer qu'ils offrent les mêmes avantages. — Pour éviter toute erreur, nous engageons le public de faire attention au nom et à l'adresse.

Aperçu de quelques articles vendus de confiance et aux prix de fabrique, à la grande mesure de 74 centimètres.

DRAPS DE BILLARD, vert-meuble, bleu-voiture, DRAPS DE LIVRÉE, CUIR GENDARME.
Drap noir, grande largeur fr. 2.25, 2.50, 2.75
Drap noir pour pelisses 3, 3.25, 3.50, 4, 4.20
Amazone noire 4.75, 5, 5.50, 5.25
Cachemire croisé pour redingotes et habits, à 6, 6.50, 7, 7.50
Drap croisé, extra 8, 8.50, 9, 9.75
Drap impérial 8.50, 9, 9.50, 10.50
Cuir-laine et satin-laine p^r pantalons, 4, 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra 8, 8.50, 9, 9.75
Drap brun, vert, olive, bleu de roi, bleu d'uniforme, et toutes couleurs à la mode, à 4, 4.50, 5, 6, 7, 8, 9, 9.50
Velours de laine en toutes nuances à 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50

Qualités extra 8, 8.50, 9.75
Castor noir, bleu, brun et vert, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50, 8, 8.50, 9
Moskova extra 9.50, 9.75, 10.50, 11, 12, 13
Nouveautés pour pantalons 3.25, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50
Hautes nouveautés pour costumes complets, à 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra 8, 8.50, 9, 9.50, 10.30
Castorine noire pour paletots, à 2.75, 3, 3.25, 3.75, 4, 4.50
Grande spécialité de draps fins, satins-laine noir et couleur, — nouveautés en laine provenant des premières fabriques, qualités supérieures à 10.50, 11, 11.50, 12, 13
GILETS. — 3,000 gilets soie de Lyon, cachemire anglais, de fr. 1, 2, 2.75, 3, 4, 5, 6 et au-dessus.
2,000 gilets haute nouveauté, velours de soie de Lyon, extra

riche, à 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et au-dessus.
ORLÉANS, PARAMATAS. — Fantaisies à 0.75, 1, 1.10, 1.25, 1.50, 1.75, et au-dessus.
COLS, CRAVATES, ECHARPES. — 3,500 cravates soie noire, écharpes chenillées, américaines et fantaisies.
Cols perfectionnés depuis 50 c., 75 c., 1 fr., 1.50, 2, 3, 4, 5, FOULARDS. — 2,000 foulards des Indes, garantis pure soie, de 2.25, 2.75, 3, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50, qualité extra.
Plus de 30,000 mètres MERINOS FRANÇAIS noir, garanti pure laine, à 1.50, 1.75, 2, 3, 4, 5.
CACHEMIRE 11/4 pour châles et pour deuil, à fr. 6, 6.50, 7.
Spécialité de CONFECTIONS POUR DAMES. — On procure les modèles les plus nouveaux des premières maisons de Paris.

Riches nouveautés polonaises pour paletots et burnous. — Duffels de toutes couleurs, à fr. 3.25, 3.75, 4, 4.50, 5.

N. B. — La maison A. CAZY et C^{ie}, DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE et voulant offrir toutes les garanties possibles aux acheteurs, accorde VINGT JOURS pour échanger les marchandises qui ne conviendraient plus, ou pour en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. — S'adresser directement RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI. (2174)